



AMBASSADE DE SUISSE

PO	HN	RT	RW	SF
Datum: 18.5		19.5		
Visa: Pr. 6	m			
EPD				
Ref. p.B. 34.66.Eg.O.				

Kop. pasant au: dodis.ch/30469

Dohd. Stopper
Vjchedr. Buklev.
18.5.62
R.

me
Me P. /
R.

LE CAIRE, le 14 mai 1962.

ro. Sh. Abdel Khalek Saroit
Téléphones 78171-78172

Kopie p.B. 52.31.Eg.O.

Ref.: B.02.1.1.

Lettre politique No 11

Monsieur Pierre MICHELI,
Ambassadeur Plénipotentiaire,
Secrétaire général
du Département Politique fédéral,
B e r n e.

Mesures égyptiennes de
nationalisations et de
séquestres.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous faire rapport ci-dessous sur trois entretiens que j'ai eus avec les Ambassadeurs de Grèce, du Liban et de Grande-Bretagne sur les problèmes indiqués en marge. Je les accompagne de mes commentaires.

Entretien avec l'Ambassadeur de Grèce (X)

Mon collègue confirme que les pourparlers qui ont eu lieu dans sa capitale étaient purement exploratoires. Aucun chiffre valable n'a été articulé étant donné que tant d'un côté que de l'autre les enquêtes sont loin d'être terminées. Il a dès lors été convenu qu'une délégation grecque viendrait au Caire dans les mois à venir pour poursuivre les négociations.

Pour le second problème que doit affronter le gouvernement d'Athènes: celui du maintien de dizaines de milliers de ses ressortissants en RAU, la délégation égyptienne a donné des assurances. X doute qu'elles se traduisent dans les faits car ses compatriotes continuent à rencontrer d'innombrables difficultés lorsqu'ils vont solliciter le renouvellement de leur permis de travail. Le nombre des Grecs qui voudront quitter l'Egypte ne cessera donc d'augmenter, ce qui

4 copies

Dodis



viendra alourdir encore le problème des transferts déjà posé par les nationalisations des entreprises hellènes pour ne pas parler des séquestres.

Entretien avec l'Ambassadeur du Liban (Y)

La position de l'Ambassadeur du Liban est particulière: en tant qu'Arabe, il connaît à fond la mentalité de nos interlocuteurs égyptiens et leur langue est la sienne; en revanche, il n'est pas musulman mais appartient à l'un des rites chrétiens de son pays et son instruction dans les écoles religieuses et en France en fait un "crypto-occidental".

Comme Y s'étonnait, dans un récent entretien officiel, que l'Egypte ait commencé à négocier avec la Suisse et la Grèce avant son propre pays, il lui fut sans ambages déclaré que les pourparlers de Rome, de Berne et d'Athènes étaient essentiellement destinés à aplanir la voie des négociations menées aux Etats-Unis par le Ministre Kaïssouny, pour y obtenir des avances du FMI. D'autre part, ajoutaient ses interlocuteurs égyptiens "on voulait aider les Gouvernements de Berne et d'Athènes à faire face aux critiques de leurs opinions publiques et aux questions de leurs Parlements (sic)!! Mon collègue partage entièrement mon opinion que c'est la première raison donnée qui a accéléré les prises de contact avec Berne et Athènes. Comme moi, il craint que maintenant que les crédits ont été obtenus la position de négociation de son pays, du nôtre et de la Grèce ne soient sérieusement affaiblies. Ces trois pays, dans l'optique égyptienne, ne sont pas en mesure d'apporter une aide importante au programme de développement économique et d'industrialisation de l'Egypte dont les ambitions démesurées ne pourraient être satisfaites que par l'assistance de grands pays industriels tels que la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, l'Italie et, souhaite-t-on ici, la France. Y est d'avis que nous ne devrions pas relâcher nos

pressions car "l'ouverture à l'Occident" pourrait ne pas être très durable. Je partage cette opinion.

Le Président Nasser, poursuit Y, est en train de discuter et de remanier soir après soir le texte de la "Charte nationale" qui sera présentée au Congrès national des Forces populaires dont la première séance est prévue pour le 21 mai. Cette Charte ou, si ce n'est elle, le Congrès déciderait notamment du sort des séquestrés de nationalité égyptienne. Pour eux, ce sera vraisemblablement la confiscation définitive et l'attribution d'une modeste rente viagère ainsi que cela a été fait pour les membres de l'ex-famille royale. Dans le meilleur des cas, il se pourrait qu'on laisse aux séquestrés égyptiens la libre disposition d'un montant maximum de cent mille livres par famille, le surplus étant définitivement confisqué. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'après avoir réglé le sort des séquestrés égyptiens - qui s'annonce des plus néfastes - que le régime déciderait du traitement à appliquer aux séquestrés étrangers.

Mon collègue libanais m'a dit enfin qu'il a entendu de source officielle égyptienne "que les chiffres suisses présentés au cours des négociations de Berne seraient fortement exagérés"! (A cet égard, voir l'absurde coupure de presse ci-jointe en annexe).

Entretien avec l'Ambassadeur de Grande-Bretagne (Z)

Mon collègue britannique a vu récemment le Vice-Président Zakkaria Mohieddine, Ministre de l'Intérieur. Ce dernier lui a fourni des indications qui recourent celles recueillies par l'Ambassadeur du Liban: régler d'abord le sort des séquestrés égyptiens - ce qui sera fait au cours de la session du Congrès qui doit s'ouvrir le 21 mai - et ensuite seulement celui des séquestrés étrangers.

Z a l'impression que les séquestrés étrangers non juifs auraient quelque chance d'être déséquestrés purement et simplement. Il précise toutefois que lorsqu'il a invoqué devant le Vice-Président Mohieddine le même argument que j'avais avancé quelques semaines plus tôt: pourquoi charger le problème des transferts consécutifs aux nationalisations avec celui des indemnisations qui seraient dues si les séquestres n'étaient pas levés, son interlocuteur lui a répondu "mais la plupart des séquestrés étrangers auraient intérêt à être confisqués parce qu'ils pourraient alors bénéficier des modalités de transfert qui seront établies pour les nationalisations" (il s'agit toujours, bien entendu, des séquestrés non juifs et la Grande-Bretagne a plusieurs cas de séquestres de cette sorte qui remontent à la crise de Suez en 1956 et qui ne sont pas encore liquidés). Pour ma part, je crois qu'il faut voir dans cette réponse du Ministre de l'Intérieur une indication que ce sera la formule confiscation et indemnisation qui sera décrétée envers les séquestrés étrangers plutôt que la déséquestration.

Z me dit encore que lorsque Kaïssouny a abordé aux Etats-Unis la question d'une coopération occidentale pour le développement économique de l'Egypte (il est beaucoup question ces jours-ci dans la presse égyptienne d'une aide concertée entre la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, l'Italie et, éventuellement, la France), il se serait vu répondre par les Américains qu'il incombait à l'Egypte de régler préalablement ses problèmes en suspens avec lesdites Puissances si elle entendait obtenir leur aide. Mon collègue précise que Londres n'entend pas accorder quelque facilité que ce soit à l'Egypte avant que les séquestres qui remontent à 1956 - "qui sont ceux qui nous intéressent le plus" - ne soient réglés d'une façon satisfaisante.

Sur la base du résultat des négociations de Berne et de mes observations sur place, mes impressions personnelles actuelles peuvent se résumer comme suit:

En ce qui concerne le sort des séquestrés étrangers, deux hypothèses paraissent possibles: la déséquestration pure et simple ou la confiscation définitive moyennant indemnisation selon des modalités semblables à celles qui seront fixées pour les nationalisations. Pour ma part, je crains que ce ne soit la seconde formule que le nassérisme adoptera de préférence et cela d'une part parce que l'Egypte ne veut plus tolérer chez elle d'étrangers "possédants" et d'autre part parce qu'il y a beaucoup plus à gagner pour elle dans cette seconde formule que dans la première: payer en 15 ans un montant équivalant au cinquième de la valeur réelle de la dette paraît plus appétissant que la restitution immédiate des avoirs séquestrés. Et il peut se passer tant d'événements en 15 ans!

Le sort des séquestrés étrangers de confession juive reste tout à fait imprévisible. Le meilleur des cas consisterait pour eux à être traités comme leurs compatriotes non juifs. Je doute fort que cette "faveur" leur soit accordée. Il ne leur reste guère dès lors que la perspective d'être traités selon la formule la plus draconienne qui serait appliquée aux séquestrés égyptiens, c'est-à-dire confiscation définitive et peut-être pas même de rente viagère. Cela posera un problème grave aussi bien pour nous dont six séquestrés sur douze sont juifs que pour la Grande-Bretagne dont, sauf erreur, 35 séquestrés sur 39 sont israélites et l'Italie dont 80 sur 86 séquestrés sont de ladite confession.

Il est clair que le profond désir du Gouvernement égyptien serait de tout s'approprier sans rien indemniser et cela tant sur le plan des nationalisations que sur celui des séquestrés. Les dirigeants de la RAU partent en effet du principe que les étrangers n'ont fait qu'"exploiter" le peuple et

que leurs entreprises nationalisées ont été non seulement amorties à cent pour cent mais même repayées plusieurs fois par les transferts, au cours des années écoulées, de leurs "considérables" bénéfices". Le même raisonnement est fait pour les fortunes étrangères séquestrées puisqu'elles sont, dans l'optique égyptienne actuelle, le produit d'une "exploitation éhontée". Cette conception du Caire est toutefois contrecarrée par les règles du droit des gens que l'Egypte ne saurait actuellement violer impunément, d'où l'obligation pour elle de négocier - non par scrupules mais bien à contre-coeur - en vue d'accords.

Vu sous cet angle, l'avenir de nos négociations reste sombre. Sur le plan des nationalisations, la partie égyptienne avancera les amortissements, les bénéfices, éventuellement des "fuites de capitaux" et finira peut-être même par contester le montant des estimations établies selon les critères que l'Egypte a elle-même fixés. Quant au secteur des séquestres, j'ai dit plus haut mes impressions dont je souhaite qu'elles soient exagérément pessimistes et que la réalité les démente.

J'éprouve encore un autre sentiment: celui que nous sommes très seuls pour la défense de nos intérêts en Egypte, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas attendre beaucoup, voire quoi que ce soit, d'une attitude commune des pays qui ont à faire face aux mêmes problèmes que nous en RAU. En effet, les accords d'aide que les grandes Puissances occidentales seraient éventuellement disposées à conclure avec l'Egypte s'inspirent de considérations de politique étrangère. L'Egypte le sait et elle joue avec cet élément; pour ses problèmes en suspens avec lesdites Puissances, elle fera le minimum ou le maximum de concessions, suivant que l'intérêt politique de ces pays d'aider l'Egypte sera plus ou moins grand. Les Etats-Unis - qui n'ont aucun contentieux avec l'Egypte - ont déjà accordé leur aide massive et continueront

- 7 -

à le faire; ils renouvellent avec la RAU leur expérience yougoslave. Ils encourageront leurs grands alliés occidentaux à faire de même; ces derniers s'exécuteront avec plus ou moins d'empressement en saisissant l'occasion de régler leur contentieux égyptien.

Quelle va être dès lors la situation des petits alliés occidentaux: Belgique, Grèce, et des neutres: Suisse, Liban, qui ont chacun un gros contentieux avec l'Egypte - le nôtre étant d'ailleurs le moindre en chiffres, - ces pays n'étant pas considérés par l'Egypte comme en mesure de lui apporter l'aide massive qu'elle ambitionne?

Ces réflexions m'amènent, plus je m'y livre, à une conclusion que le Département a déjà envisagée au début de nos difficultés avec l'Egypte et sur laquelle je me réserve de revenir de vive voix lors de mon proche passage à Berne.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse:



Annexe: 1 coupure
de presse.